

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction générale de l'Aviation civile

Paris, le 20 mai 2020

Direction de la sécurité de l'Aviation civile

Direction navigabilité et opérations

Pôle opérations avions

A l'attention des organismes destinataires
(Voir Annexe)

Nos réf. : **DSAC/NO/OA/20-103**

Affaire suivie par : Jean-Marcel Dauphant
jean-marcel.dauphant@aviation-civile.gouv.fr
Tél. : 01 58 09 45 36 – **Fax** : 01 58 09 40 80

Objet : Non objection du recours à la visio-conférence comme moyen de formation aux marchandises dangereuses

Mesdames, Messieurs,

Dans le contexte de la crise COVID-19 certains organismes de formation envisagent un recours à la visio-conférence pour la formation à la sécurité du transport des marchandises dangereuses par voie aérienne.

La Direction de la sécurité de l'Aviation civile (DSAC) n'a pas d'objection de principe à ce que les formations initiales et de recyclage aux marchandises dangereuses pour les personnels des organismes référencés en annexe soient délivrées et animées en visio-conférence par un instructeur qualifié dans le respect des durées du présentiel prévues par le règlement applicable.

Il appartient toutefois aux organismes de formation

- de veiller à ce que le recours à la visio-conférence soit adapté à la population à former (en particulier dans le cadre des formations initiales)
- de s'assurer que les solutions techniques soient en adéquation avec la fluidité nécessaire des échanges entre stagiaire et instructeur (qualité de la connexion et de l'environnement, capacité à suivre la formation dans toute sa durée, fonctionnalités d'échanges et d'interactions),
- de définir les modalités de ces cours, par exemple en prenant en compte les recommandations publiées dans le « White Paper » de l'IATA sur les cours en visio-conférence, et notamment :
 - o La mise à disposition des stagiaires du support de formation, des exercices et de la documentation,
 - o L'exécution par les stagiaires des exercices et la correction de ces exercices par l'instructeur,
 - o La réalisation de l'épreuve de vérification des connaissances..

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur technique Navigabilité et Opérations

Pierre BERNARD



50 rue Henry Farman
75720 Paris cedex 15
Tél : +33 (0) 1 58 09 43 21



DSAC

ANNEXE : ORGANISMES DESTINATAIRES

- Expéditeurs de marchandises dangereuses, notamment emballeurs et personnes ou organisations qui assument les responsabilités des expéditeurs ;
- Transitaires ;
- Agences chargées du filtrage des passagers et des membres d'équipage et de leurs bagages et/ou du fret ou de la poste ;
- Organismes de formations au transport de marchandises dangereuses par voie aérienne ;

Ayant leur lieu principal lieu d'activité sur le territoire français.

COURTESY TRANSLATION

Subject: Adaptation of training methods during the period linked to COVID-19

Ladies and gentlemen,

The COVID-19 constraints lead certain training organizations to consider the possible use of videoconference for the training related to the safety of transport of dangerous goods by air.

The Civil Aviation Safety Directorate (DSAC) has no objection regarding classroom instruction for initial and refresh dangerous goods training, for the staff of the organizations listed in the appendix provided that training is delivered by a qualified instructor by means of videoconferencing in real time and that the duration is equivalent to the classroom training one.

It is nevertheless the responsibility of the training organizations to

- ensure that the use of videoconference is adapted to the population to be trained (especially for ab initio training),
- ensures that IT solutions provides adequate exchanges between trainees and instructor (quality of the connection and the environment, ability to follow training for the long term, exchange and interaction functionalities),
- ensure that the exchanges between trainees and instructor are possible,
- define the conditions, taking into account for example IATA White Paper on Virtual Classrooms recommendations for
 - o providing training material, exercises and documentation to trainees,
 - o the execution by the trainees of exercises and correction of these exercises by the instructor,
 - o passing the test.

Yours Sincerely.

APPENDIX: RECIPIENT ORGANIZATIONS

Shippers of dangerous goods, including packers and persons or organizations undertaking the responsibilities of the shipper;

Freight forwarders;

Agencies engaged in the security screening of passengers and crew and their baggage and/or cargo or mail

Training organizations for the transport of dangerous goods by air;

Having their main place of activity on French territory.